



Avis d'initiative

Demandes de programmation 2027-2028

36

Table des matières

1. Rétroactes	3
1.1. Base légale	3
1.2. Contexte de l'avis.....	3
2. Analyse des demandes de programmation 2027-2028.....	4
2.1. Synthèse des demandes de programmation.....	4
2.2. Synthèse des demandes par catégorie.....	4
2.3. Analyse détaillée des demandes.....	5
a. Demandes liées à la fois à un métier prioritaire et à une fonction critique	5
b. Demandes uniquement liées à un métier prioritaire.....	5
c. Demandes ni métier prioritaire, ni fonction critique	6

1. Rétroactes

1.1. Base légale

L'article 12 du décret du 22 juin 2023¹ relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées confie à chaque chambre Enseignement la mission d'émettre un avis motivé (favorable ou défavorable). Cet avis porte sur les demandes d'ouvertures d'options par implantation et par option de base groupée. L'avis est rendu sur base de cinq critères :

1. la prise en compte des besoins socio-économiques identifiés ;
2. la cohérence de l'offre qualifiante de l'école avec les secteurs d'activité qu'elle organise ;
3. l'équilibre par caractère des occurrences de l'option au sein de la zone ;
4. la répartition géographique au niveau de la zone ;
5. l'accessibilité de l'implantation et/ou l'existence d'un internat.

1.2. Contexte de l'avis

Dans le cadre des demandes de programmation, la chambre Enseignement (CEQ) rend son avis en s'appuyant notamment sur les métiers prioritaires identifiés chaque année par l'IBEFE. Ces métiers et filières sont identifiés comme prioritaires au regard des besoins socio-économiques du bassin et pour lesquels l'offre d'enseignement et de formation peut être renforcée.

Ces orientations visent à favoriser une meilleure adéquation de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle avec les besoins socio-économiques du bassin.

Afin de contribuer à l'analyse menée par la CEQ, l'IBEFE remet, pour chaque demande de programmation, un avis d'initiative.

Cet avis s'appuie notamment sur :

- l'analyse des besoins socio-économiques du marché bruxellois ;
- les fonctions critiques et les métiers prioritaires pour 2025 ;
- la cohérence de l'offre existante d'enseignement et de formation.

La cohérence est évaluée selon les métiers prioritaires du bassin.

Les demandes de programmation qui portent sur un métier pour lequel une **recommandation de création** a été formulée sont considérées comme étant **en cohérence** avec les besoins socio-économiques. À l'inverse, celles qui portent sur un métier pour lequel une **recommandation de maintien** a été formulée **ne sont pas considérées comme justifiant un développement supplémentaire** de l'offre. Pour les demandes de création, l'analyse tient également compte des

¹ [Décret du 22 juin 2023 relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance.](#)

résultats des consultations sectorielles menées dans le cadre de l'actualisation de la liste des métiers prioritaires de 2026.

L'avis d'initiative de l'IBEFE constitue ainsi un éclairage complémentaire pour la CEQ dans l'examen des demandes de programmation.

L'analyse qui suit porte sur les 14 demandes de programmation reçues pour l'année scolaire 2027-2028.

2. Analyse des demandes de programmation 2027-2028

2.1. Synthèse relative à la cohérence des demandes de programmation avec les besoins socio-économiques bruxellois

Pour les demandes de programmation 2027-2028, 14 demandes d'ouverture ont été introduites.

Total des demandes de programmation	Demandes liées à un métier prioritaire et/ou une fonction critique	Demandes en cohérence avec les besoins socio-économiques	Demandes ne présentant pas de cohérence avec les besoins socio-économiques
14	9	6	8

2.2. Synthèse des demandes par catégorie

Catégorie	
Nombre de demandes liées à la fois à un métier prioritaire et à une fonction critique	5
Nombre de demandes liées uniquement à un métier prioritaire	4
Nombre de demandes liées uniquement à une fonction critique	0
Nombre de demandes ne correspondant ni à un métier prioritaire ni à une fonction critique	5

2.3. Analyse détaillée des demandes

a. Demandes liées à la fois à un métier prioritaire et à une fonction critique

Option	Recommandation IBEFE	Fonction critique	Cohérence avec les besoins socio-éco
Conducteur·rice poids lourds	Création	Quantitative (depuis 2021)	Oui
Technicien·ne frigoriste	Maintien	Quantitative (depuis 2021)	Non
Cuisinier·ère travaillant seul/seule	Maintien	Quantitative (uniquement en 2024)	Non
Complément en gériatrie	Création	Qualitative et conditions de travail	Oui
Assistant·e aux métiers de la prévention et de la sécurité	Maintien	Quantitative (depuis 2022)	Non

Information(s) complémentaire(s)

Complément en gériatrie



L'IBEFE recommande spécifiquement en formation initiale la création de l'option "complément en gériatrie". Cette 7^e permettrait aux élèves d'aide-familial d'obtenir le CESS et de se spécialiser à l'accompagnement gériatrique.

Le métier relié, aide familial, est fonction critique (raisons qualitative et conditions).

b. Demandes uniquement liées à un métier prioritaire

Option	Recommandation IBEFE	Cohérence avec les besoins socio-éco
Technicien·ne en installations électriques	Création	Oui
Technicien·ne de cycles	Création	Oui
Superviseur·euse en entrepôt	Création	Oui
Restaurateur·ice	Maintien	Non

Information(s) complémentaire(s)

Restaurateur·rice



Cette option est associée à deux métiers : chef-fe de cuisine et premier-ère commis-e de cuisine.

L'IBEFÉ a uniquement formulé une recommandation de maintien pour le métier de premier-ère commis-e de cuisine.

c. Demandes ni métier prioritaire, ni fonction critique

Option	Cohérence avec les besoins socio-éco
Complément en électricité de l'automobile	Non
Animateur·rice	Non
Monteur·euse frigoriste	Oui
Collaborateur·rice administratif·ve	Non
Aspirant·e en nursing	Non

Information(s) complémentaire(s)

Monteur·euse frigoriste



Deux demandes ont obtenu une autorisation de création pour cette option lors de l'un des deux processus précédents (l'une en plein exercice et l'autre en alternance).

Le métier est identifié comme prioritaire dans la liste 2026, avec une recommandation de création.

Aspirant·e en nursing



L'IBEFÉ recommande en formation initiale le maintien de l'offre des options "puériculture" et "puériculteur·rice" uniquement. L'option "aspirant·e en nursing" n'est pas concernée par cette recommandation, car elle ne donne pas accès à la profession. L'option n'est donc pas liée à une fonction critique car elle ne donne pas accès à la profession.

Difficulté de trouver un lieu de stage.

3. Conclusion

Au regard de l'analyse réalisée et notamment des métiers prioritaires identifiés, les membres de l'IBEFE estiment que les demandes suivantes sont en cohérence avec les besoins socio-économiques du bassin bruxellois :

- Conducteur·rice poids lourds
- Complément en gériatrie
- Technicien·ne en installations électriques
- Technicien·ne de cycles
- Superviseur·euse en entrepôt
- Monteur·euse frigoriste